

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 15

Artikel: Petits conseils du samedi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Vous jurez de dire toute la vérité ?

— Je ne suis venue que pour ça.

— Levez la main... Bon... Vous étiez à la vente dans la nuit du 2 au 3 ; près de votre chantier, on a assassiné le garde Seurrot. Racontez-nous ce que vous savez.

— Ce que je sais, voilà !... Nos gens étaient partis conduire du charbon à Stenay et je veillais autour des fourneaux. Vers les deux heures, au moment où la lune se couchait, le Manchin, qui est coupeur de bois à Iré, a passé devant notre loge.

— Vous voilà réveillé à bonne heure, lui ai-je dit, ça va-t-il chez vous comme vous voulez ?

— Non, qu'il m'a répondu, la femme a les fièvres, les petits crèvent de faim ; il n'y a pas un *mors* de pain dans notre maie, et je vas voir à tirer un lièvre, afin de le vendre ce matin à Marville.

Là-dessus, il a dévalé du côté des Onze-Fontaines. Je l'ai perdu de vue ; mais au petit jour, le vent ayant fraîchi, comme je dressais les claires pour abriter le charbon, j'ai entendu un coup de fusil, puis presque aussitôt une course enragée vers notre loge. On se disputait.

— Gueux, criait le garde, je te déclare procès-verbal !

— Seurrot, priait l'autre, rends-moi le lièvre, au moins, on crève de faim chez nous !

— Va-t-en au diable !

Là-dessus, ils se sont jetés l'un sur l'autre ; les coups sonnaient dur dans la nuit... Soudain le garde a fait « Ah ! » et il est tombé.

Moi, je m'étais blottie au fond de la loge, ayant les sangs tournés. Pendant ce temps-là, le Manchin se sauvait par le grand bois, et à l'heure d'à présent il est en Belgique, pour sûr... Voilà tout.

— Hon ! grommela le juge, pourquoi êtes-vous pas venue dire cela au Tribunal, dès que vous avez reçu la citation ?

— Ce n'était pas mes affaires... et puis je ne voulais pas dénoncer le Manchin.

— Vraiment ! et cependant ce matin vous avez changé d'avis ?

— C'est que j'ai appris qu'on accusait Gustin.

— Qu'est-ce que ce Gustin ?

La petite rougit très fort et murmura :

— C'est notre compagnon charbonnier... Un garçon qui ne ferait pas de mal à une mouche !... Voyez-vous, reprit-elle avec une sauvage véhémence, de penser qu'on voulait le tracasser pour le mauvais coup de l'autre, ça m'a donné un tour de cœur ; j'ai pris mes jambes à mon cou et j'ai couru à travers bois, j'ai couru ! — Je ne sentais pas ma fatigue... J'aurais marché encore jusqu'à demain s'il avait fallu, parce qu'aussi vrai que voilà le ciel, notre Gustin est innocent de tout, messieurs !... Je suis prête à le jurer la main dans le feu !

Elle parlait avec une animation qui la rendait vraiment belle, en dépit de ses haillons, sa farouche éloquence avait un profond accent de sincérité, et le terrible juge lui-même se sentait empoigné par l'énergie avec laquelle cette enfant défendait le Gustin.

— Holà ! cria-t-il tout à coup en la voyant changer de couleur et chanceler, qu'avez-vous ?

Elle pâlissait et une sueur froide lui mouillait les tempes.

— La tête me tourne et je n'en puis plus, balbutia-t-elle.

Le juge effrayé lui versa un verre de vin.

— Buvez cela, vite !...

Le vieux garçon était tout abasourdi et fort empêché en face de cette fille qui menaçait de se trouver mal. Il ne se souciait pas de déranger Scolastique, fort affairée à sa cuisine. Il interrogait d'un œil effaré le greffier qui mordillait sa plume.

— C'est une défaillance, observa ce dernier, elle a peut-être besoin de manger.

— Avez-vous faim ? demanda le juge.

Elle fit signe que oui.

— Excusez, reprit-elle, d'une voix faible, je n'ai rien pris depuis hier... C'est ça qui m'aura étourdie...

M. Sourdat tressaillit. Pour la première fois, depuis des années, il sentit s'amollir son cœur de vieux garçon. Il songeait que cette frêle fillette avait fait trois lieues pour tirer son camarade des griffes de la justice. Trois lieues en plein soleil, et à jeun encore !... Cela remuait ses fibres les plus sensibles. Dans son désarroi, il jetait un regard désespéré sur la table : — La salade ? les écrevisses ? chère à gens repus... Ma foi ! héroïquement, violemment, il attira à lui le plat où se pavait la truite, en souleva un large filet qu'il déposa dans une assiette devant la charbonnière ahurie, et, la faisant asseoir :

— Mangez ! dit-il impérieusement.

On n'eut pas besoin de le lui répéter. Elle mangeait voracement, farouchement. En quelques minutes, l'assiette fut vide et M. Sourdat, héroïque jusqu'au bout, la remplit de nouveau.

Le greffier Toucheboeuf écarquillait les yeux. Il ne reconnaissait plus le juge. Il admirait, non sans un sentiment de regret, le robuste appétit de cette charbonnière qui dévorait ce poisson exquis, sans plus de cérémonie que s'il se fût agi d'un hareng saur, et il murmurait en son par-dedans :

— C'est pourtant dommage... Une si belle pièce !...

* * *

A ce moment, la porte s'ouvrit. Le troisième convive, M. le curé de Saint-Victor, en soutane neuve, le tricorne sous le bras entra dans la salle et s'arrêta, interloqué devant l'étrange spectacle de cette sauvagesse assise à la table du juge.

— Trop tard ! monsieur le curé, grommela M. Sourdat, il n'y a plus de truite !... En même temps il lui conta l'histoire de la petite charbonnière.

Le curé poussa un soupir ; il comprenait la grandeur du sacrifice ; puis, moitié ému, moitié souriant, il tapa sur l'épaule du juge !

— Monsieur Némorin Sourdat, s'écria-t-il, vous valez mieux que vous ne pensez !... En vérité je vous le dis, tous vos péchés de gourmandise vous seront remis, pour prix de cette truite que nous n'avons pas mangée.

Lo jambon et lo bailli.

Quand l'est qu'on dussé férè on discou à l'asseimblaie dão secou mutuet, à l'abâyi, ào bin mémameint s'on dài derè cauquière parolès à ne n'hommo hiaut placi, s'agit pas dè quequelhi ; faut cein

débliottà rique-raque, et sè recordâ on bocon s'on n'a pas bouna platienna ; kâ po cein qu'ein est dè dévezâ per devant lo mondo, y'a dâi mina-mor à forte tapetta que ne pâovont pas botsi, et qu'ein diont onco on bet quand l'ont tot de ; et yein a dâi z'autro que ne pâovont pas décrotsi lè réspons que dussont derè, quand bin l'ont prâo cabosse. Mâ se sè faut recordâ devant, faut bin tsouyi dè pas s'allâ eimbrelicoquâ et tâtsi dè bin sè rappelâ dè cein qu'on a à derè po ne pas allâ barbottâ tot lo contréro et ein-mécliâ lè mots, coumeint lo bouébo que portâvè on jambon à monsu lo bailli.

C'étai dâo teimps dâi Bernois et dâi baillis. Quand bin on ne lâo dévessâi què la dima et la ceinsa, que l'étai dza bin prâo, faillâ onco, po sè férè bin veni dè monsu lo bailli, lâi portâ prâo soveint oquiè. S'on couilessâi lè pommès, s'on grulâvè lè premiaux, ào bin s'on déguehlivè lè coquès, lâi faillâ einvoysi onna panérâ dè fruita, et s'on fasâi la toma, ào bin s'on tiâvè lo caion, lo faillâ pas âobiâ non plie.

Onna brâva fenna que fasâi boutséri, sè peinsè d'einvoysi à monsu lo bailli on jambon dè devant. Le l'einvortollâ dein on panaman, lo met dein on panâi et lo fâ portâ pè son bouébo.

— Et pi, se le lâi fâ, te saré bin honéto, et quand t'aré tapâ à la porta et qu'on vindrà àovri, tè foudra trérè ton bounet et derè : « Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caion que ma mère vo z'einvouyè ! » Vâo-tou savâi derè ?

— Oh què oï.

— Eh bin redis-vâi ?

Et lo bouébo fâ : Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caion que ma mère vo z'einvouyè !

— Eh bin l'est bon ! va gaillâ, me n'ami, et tâtse dè bin t'ein rassoveni.

L'est bon. Lo bouébo tracè et tot dâo long dâo tsemin, ye fasâi : Bondzo, monsu lo bailli, vaitse on bocon dè noutron caion que ma mère vo z'einvouyè. Bondzo, monsu lo bailli... et adé dinsè, tanquiè tsi lo bailli. Mâ arrevâ lé, l'avâi tant rede lè mots que sè troviront tot coumeint dâi z'alognès dein on sa qu'on a bin séco, ti einmécliâ, et quand lo bailli lâi eut àovai la porta, lo bouébo lâi fâ sein quequelhi :

— Bondzo, monsu lo caion, vaitse on bocon dè noutron bailli que ma mère vo z'einvouyè.

* * *

Petits conseils du samedi. — Un journal scientifique a reçu d'un de ses lecteurs la communication suivante :

« Je viens vous présenter un moyen certain, je dirai même souverainement efficace, pour faire disparaître presque aussitôt la douleur cuisante et persistante que cause toujours une brûlure grave, malgré l'application du liniment oléocalcaire ; je l'ai expé-

LE CONTEUR VAUDOIS

rimé sur moi-même ; il est fort peu répandu, si ce n'est peut-être dans la médecine homéopathique.

« Il consiste à découvrir les plaies de tous les bandages dont on a la déplorable habitude de les recouvrir, sous prétexte de les mettre à l'abri du contact de l'air, et à plonger la partie brûlée dans un vase contenant de l'eau tiède ; aussitôt la douleur cesse comme par enchantement. Je puis dire qu'à près trois jours et trois nuits d'intolérables souffrances, qui m'avaient fait perdre l'appétit et le sommeil, je me suis endormi le bras plongé dans ce liquide. A mon réveil, la douleur avait disparu. Elle revenait à d'assez longs intervalles, mais aussitôt calmée par une nouvelle immersion, et la guérison totale a eu lieu, une quinzaine de jours après le commencement de ce traitement, alors que le médecin, qui me soignait avec le liment, ne me laissait pas espérer de guérison avant deux mois. »

Sommaire de l'*Illustration nationale suisse*, du 5 avril : La Conférence de Berlin. — Histoire de la semaine. — A travers l'Italie, par H. Maystre. — Voyage de Stanley. — L'oiseau bleu de la princesse, fantaisie, par E. Tissot. — Albert Richard, biographie, par L. Duchosal. — Rêverie, poésie, par Anne-Marie. — Chronique scientifique, par E. Yung. — Variétés : Le Concert helvétique de 1826, par Berthe Vadier. — Revue Financière. — Théâtre, concerts et conférences. — Carnet de la Ménagère. — Jeux, etc. **Gravures** : La Conférence de Berlin. — M. Kaufmann, délégué suisse à la Conférence de Berlin. — Biblia. — Abonnement, 16 fr. par an. Bureaux, rue de Hollande, 10, Genève.

Curieuse statistique :

Si l'on vous proposait d'évaluer la hauteur de la Tour Eiffel en feuilles de papier de journal, vous iriez chercher peut-être dans les milliards.

Eh bien ! il n'en faut que trois millions.

En effet, une rame de papier à journaux, de 500 feuilles, a une épaisseur moyenne de 5 centimètres ;

1000 feuilles donnent 10 centimètres ; 10,000 feuilles 1 mètre ; Et 3,000,000 de feuilles, 300 mètres.

Réponse au problème de samedi :

L'homme avait dans sa bourse 28 sous et il y avait 28 pauvres. — Réponses justes 51. — Le tirage au sort a donné la prime à M. John Gavard, fils, Genève.

Devinette

Trouver la parodie d'un proverbe connu, en remplaçant chaque point par une lettre.

Q.. t... e..... m.... l. t...

Prime : La Vieille milice, brochure

Boutades.

Un voyageur au nez fortement enflammé monte en wagon et se place en face d'un ouvrier en fort gaie humeur. La conversation s'engage bientôt entre eux

et va jusqu'aux plaisanteries réciproques.

— Je parie, dit sans façon l'ouvrier, que ce n'est pas en suçant de la glace que vous avez mis ainsi votre nez en couleur.

— Et si je vous disais, répond l'autre, que pendant toute une année je n'ai bu que du lait.

— Pendant toute une année !

— C'est l'exakte vérité... Il est vrai que c'est l'année où j'étais en nourrice.

Une dame allant faire une commande chez un fabricant de monuments funèbres, trouve la femme du marbrier en grand deuil.

— Vous avez donc perdu un de vos parents, lui dit la cliente.

— Oui, madame, mon pauvre beau-père. C'est pour nous un gros chagrin. Vous savez, on a beau être de la partie, ça fait toujours quelque chose.

La bourgeoisie à sa domestique arrivée de la campagne depuis six semaines :

— Il me semble que depuis quelques jours vous cassez un peu moins, Françoise.

— Oh ! je casse autant, madame, mais, maintenant, je sais qu'il ne faut pas le dire.

Aux derniers examens.

Sujet de composition : *Les Cloches*.

Les cloches, affirme un écolier, sont des instruments à vent.

Excellent définition, prétend un expert.

— Absolument fausse, riposte un autre ; n'est-il pas évident que les cloches sont des instruments à corde !

Le dissensément n'est pas épousé et le succès de l'élève est encore en suspens.

Le nez de Goyet. — « Manger le nez » d'un adversaire est plutôt une façon de parler que d'agir, car si pauvre soit-on, on se nourrit généralement mieux que cela. Arracher le nez avec les dents, c'est autre chose ; le fait est vulgaire. D'ailleurs, ça se recolle très bien, pourvu qu'on ait le morceau ; la greffe animale est consacrée par l'expérience.

Au surplus, voici devant le Tribunal correctionnel un jeune homme, Goyet de son nom, qui se présente à la barre avec un nez parfaitement raccommodé ; ça se voit, il est vrai, mais ça tient ; il est à l'âge où la nature répare ; qui sait si dans quelques années on trouvera encore trace de cette blessure, sinon noble, au moins reçue en face de l'ennemi ?

Celui qui la lui a faite, un nommé Prudhomme, est traduit devant le Tribunal à raison de cet acte de sauvagerie.

Dire que, dans l'aventure, il y a force

verres de vin est chose à peu près inutile.

Goyet était donc en train de prendre un verre :

« Je fumais ma pipe, dit-il, quand tout à coup Prudhomme se met à me traiter de propre à rien et, sans me prévenir, m'enfonce ma pipe dans la gorge où elle s'est cassée... une pipe très bien culottée que je n'aurais pas donnée pour quarante sous. »

Le témoin s'arrête et semble attendre.

LE PRÉSIDENT. — Eh bien ! c'est tout ?...

LE TÉMOIN. — J'en ai eu la gorge abimée.

LE PRÉSIDENT. — Qu'est-ce que vous avez au bout du nez ?

LE TÉMOIN. — Au bout du nez ?... Ah ! oui... c'est le morceau qui est recollé... Prudhomme me l'avait arraché avec les dents.

LE PRÉSIDENT. — Ah ! vous n'oubliez que ce détail !...

LE TÉMOIN. — Comme c'est guéri, n'est-ce pas ? je n'y pensais plus.

PRUDHOMME. — Je t'ai rendu le morceau.

LE TÉMOIN. — Oh ! pour ce qui est de ça, je ne peux pas dire le contraire : il était tombé par terre, et alors Prudhomme l'a ramassé et il me l'a rendu ; ça a très bien pris.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez de la chance qu'on l'ait retrouvé... Et tant mieux si l'opération a réussi... Ainsi, vous n'en voulez pas à Prudhomme ?

LE TÉMOIN. — Non... D'abord il était en ribotte... Et puis, il n'a pas fait ça par méchanceté.

LE PRÉSIDENT. — Arracher un nez avec les dents n'est pourtant pas un acte de mansuétude.

LE TÉMOIN. — Au fond, c'est un bon garçon... Et puis il m'a rendu le morceau... Il n'y a qu'une chose qui m'a embêté : c'est de ne pouvoir me moucher pendant un mois.

Malgré la déclaration sympathique de son ami, Prudhomme n'en est pas moins condamné à quatre mois de prison et, en outre, à cinq francs pour ivresse publique.

GOYET, regardant Prudhomme avec bonté : « Dame ! mon vieux, c'est pas de ma faute... tu conviendras que j'ai été gentil. »

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.

L'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 103. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 72. — Barletta, à fr. 39,50.. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.